2025/1347

9.7.2025

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/1347 DU CONSEIL

du 8 juillet 2025

mettant en œuvre le règlement (UE) 2015/735 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation au Soudan du Sud

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2015/735 du Conseil du 7 mai 2015 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation au Soudan du Sud et abrogeant le règlement (UE) nº 748/2014 ([1]), et notamment son article 22, paragraphe 4,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 7 mai 2015, le Conseil a adopté le règlement (UE) 2015/735.

(2) Conformément à l'article 22, paragraphe 4, du règlement (UE) 2015/735, le Conseil a réexaminé la liste des personnes faisant l'objet de mesures restrictives figurant à l'annexe II dudit règlement.

(3) Le Conseil a conclu que les mesures restrictives à l'encontre d'une personne inscrite sur la liste figurant à l'annexe II du règlement (UE) 2015/735 devraient être maintenues et que la mention relative à ladite personne devrait être mise à jour.

(4) Il convient dès lors de modifier le règlement (UE) 2015/735 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe II du règlement (UE) 2015/735 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 8 juillet 2025.

Par le Conseil

La présidente

S. LOSE

([1]) JO L 117 du 8.5.2015, p. 13, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2015/735/oj.

ANNEXE

À l'annexe II du règlement (UE) 2015/735, la mention n° 1 est remplacée par le texte suivant:

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
«1.	Michael MAKUEI LUETH	Date de naissance: 1947 Lieu de naissance: Bor, Soudan du Sud; Bor, Soudan Sexe: masculin	Michael Makuei Lueth exerce les fonctions de ministre de l'information et de la radiodiffusion depuis 2013 et continue d'occuper ce poste au sein du gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé du Soudan du Sud. Il a également été, de 2014 à 2015 et de 2016 à 2018, le porte-parole de la délégation gouvernementale pour les pourparlers de paix menés sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Michael Makuei Lueth a entravé, notamment par des déclarations publiques incendiaires, la mise en œuvre de l'accord sur la résolution du conflit au Soudan du Sud (ARCSS) d'août 2015 (remplacé en septembre 2018 par l'"ARCSS revitalisé" — R-ARCSS), les travaux de la Commission mixte de suivi et d'évaluation de l'ARCSS — rebaptisée Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée dans le cadre du R-ARCSS — et la mise en place des institutions de justice transitionnelle prévues par l'ARCSS (également prévue dans le R-ARCSS), ainsi que les opérations de la force de protection régionale des Nations unies. En outre, Michael Makuei Lueth participe à la restriction systématique de l'espace politique et démocratique et à la répression des médias, y compris par des menaces régulières à l'encontre de journalistes et un soutien à la censure des médias, faisant obstacle à la démocratisation et à une paix durable au Soudan du Sud. Depuis le début de l'année 2025, Michael Makuei Lueth a publiquement rejeté les appels au dialogue, recourant à une rhétorique conflictuelle et incendiaire dans un contexte de plus en plus tendu. Michael Makuei Lueth a également défendu l'arrestation du premier vice-président, Riek Machar, et de ses alliés, contrariant les efforts en vue d'une désescalade de la situation. Par conséquent, Michael Makuei Lueth a entravé le processus politique au Soudan du Sud et est responsable de graves violations des droits de l'homme, en particulier de la liberté d'expression.	3.2.2018»